

CHARTRE COMEBO INDUSTRIES

Historique de l'entreprise

Comebo Industries, initialement **Coopérative Métallurgique du Bocage** (CO.ME.BO.), est née le deux février 1970 de la volonté d'un groupe de huit salariés de prendre en main leur avenir en créant et en gérant ensemble leur entreprise, sous statut coopératif Scop – société coopérative et participative. Par cet acte collectif, les créateurs souhaitaient se donner les meilleures chances de s'assurer chacun un **emploi** et de meilleures **conditions de travail** et de **vie sociale**.

Les débuts furent difficiles. Les huit fondateurs, jeunes et sans fortune, ont réuni un capital total de 10'500 francs, sans aide financière de la part des banques. Leur principal apport a été leur travail et leur confiance dans le projet coopératif commun. Pendant les deux premières années, leur revenu a été divisé par deux par rapport à ce qu'il était auparavant (salaire égalitaire entre tous), leurs horaires de travail ont souvent atteint les 70 heures par semaine, et ils n'ont pris que deux jours de congés payés annuels.

A la suite de ces lourds sacrifices, plusieurs événements ont marqué l'évolution de la coopérative :

- 1970 : démarrage de l'activité de soudure, en sous-traitance
- 1980 : déménagement à Clazay, avec l'aide de la ville de Bressuire
- 1985 à 1990 : reprise, développement, puis arrêt d'une activité de menuiserie aluminium au Puy Notre Dame (49) ; tentative de développement de produits propres (remorques bagagères pour voitures)
- 1988-1989 : investissement dans une gestion de production informatisée (GPAO) et dans des premières machines à commandes numériques
- 1990 : attribution aux salariés pour la première fois d'une participation aux bénéfices
- 1991 : graves difficultés financières, mobilisation des associés pour éviter la cessation de paiement
- 1994 : acquisition d'une application de dessin informatisée (DAO) et d'une première machine de découpe laser (pionnier parmi les entreprises de sous-traitance en Deux Sèvres)
- 1999 : installation d'une chaîne de peinture et des premiers robots de soudage
- 2008 : installation d'une deuxième chaîne de peinture

Evolution des effectifs et des ventes

	1970	1980	1992	2000	2010
Effectifs	8	26	54	122	144
Chiffre d'affaires	0,187 M€	0,730 M€	4,44 M€	10,2 M€	13,6 M€

Statut et principes de l'entreprise

Une Scop est un groupement de personnes poursuivant des buts économiques, sociaux et éducatifs communs, par le moyen d'**une entreprise dont le fonctionnement est démocratique et la propriété collective**. Ainsi, l'entreprise ne peut ni être délocalisée, ni revendue.

Les statuts précisent les règles de fonctionnement de la société. Et tous les cinq ans, un audit est réalisé pour vérifier la bonne application des principes coopératifs prévus par la loi.

Tous les salariés ont selon leur contrat de travail vocation à devenir associés. Ils siègent à l'Assemblée générale, organe supérieur de la société, qui détermine les grandes orientations de l'entreprise, décide de l'affectation du résultat, et élit le Conseil d'Administration. Les décisions qu'ils prennent engagent leur responsabilité car elles peuvent impacter la pérennité des emplois, de l'entreprise elle-même, et de ses partenaires. En Assemblée générale s'applique le principe coopératif « **un homme, une voix** », quelle que soit l'ancienneté du salarié dans l'entreprise et le montant de ses apports en capital.

Le Conseil d'administration désigne le dirigeant de la coopérative parmi les salariés associés.

❖ Exigeants

Exigeants, les clients le sont : nous le sommes donc aussi, avec nous-mêmes, avec les fournisseurs et divers partenaires, et avec les clients de la coopérative.

En interne, nous développons **des savoir-faire et compétences individuels et collectifs de haute volée**, ainsi qu'une **conscience professionnelle** individuelle forte. Nous cultivons l'**exemplarité** à tous les niveaux : **respect** des personnes, des matériels, du règlement intérieur, des décisions collectives, et des instructions de la hiérarchie. Au stade du recrutement, nous sélectionnons les candidats sur des critères techniques et comportementaux, en cohérence avec les pratiques que nous voulons développer dans l'entreprise.

Nous mesurons et stimulons les **performances** des fournisseurs et prestataires, car leur valeur ajoutée est souvent déterminante. Nous les comparons de manière loyale et sur des critères économiques et sociaux.

Quant aux clients, nous les aidons à nous aider : nous leur rappelons que la performance se construit collectivement entre donneur d'ordres et sous-traitants, et qu'ils peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs de qualité, coût et délai qu'ils nous attribuent. En cas de litige avec un client ou un fournisseur, nous assumons honnêtement nos **responsabilités**, et renvoyons nos partenaires aux leurs.

Pour atteindre ce niveau d'exigence, nous avons choisi la solidarité et l'innovation.

❖ Solidaires

La solidarité est un des principes fondateurs de Comebo Industries.

Cette solidarité s'exerce **entre associés-salariés** :

- Chacun contribue au projet social et industriel par son apport en capital – nous partageons les risques et les bénéfices de l'entreprise ;
- Nous travaillons en équipe, nous nous entraînons professionnellement, partageons connaissances, techniques et savoir-faire, et développons ensemble nos compétences ;
- Nous cherchons par l'information, la sensibilisation et l'organisation du travail à prévenir les risques personnels – accidents, maladies, problèmes psycho-sociaux engendrés par les situations de travail voire aussi extra-professionnelles ;
- Nous mettons en place des dispositifs de solidarité dans le domaine de la santé, l'assurance des risques d'incapacité, invalidité, et décès, les frais d'éducation, etc. ;
- Nous prenons soin de notre environnement de travail commun – hygiène, confort, image ;
- Tout en tenant compte du marché, nous maîtrisons les écarts de rémunération entre salariés.

Vis-à-vis des partenaires externes aussi, nous sommes conscients de notre responsabilité :

- Nous privilégions des relations de long terme avec les principaux partenaires de l'entreprise et pouvons sous certaines conditions soutenir des fournisseurs en phase de transition ;
- Nous affichons avec une grande transparence les forces, faiblesses, et orientations de la coopérative, conscients de leur impact externe potentiel ;
- Nous nous investissons dans la formation des générations futures – stages et apprentissage ;
- Nous participons à la promotion de l'industrie française et du modèle coopératif.

❖ Innovants

L'imagination, l'ouverture à des solutions nouvelles, la recherche de pistes de progrès sont des moteurs essentiels chez Comebo Industries.

Nous innovons quotidiennement dans nos **méthodes de travail** pour les rendre plus efficaces, c'est-à-dire plus fiables, moins gourmandes en ressources, et plus rapides.

Nous innovons aussi au stade de la **réponse au client** par nos propositions de modification du cahier des charges initial ; nous savons nous engager en coût et en délai sur l'**industrialisation de produits complexes**.

Nous explorons des développements sur de **nouveaux marchés**, y compris à l'export, tout en maîtrisant les limites de nos savoir-faire et de notre organisation ; nous savons d'ailleurs nous associer à des partenaires aux savoir-faire complémentaires pour construire des solutions à plus forte valeur ajoutée.

Enfin, nous pratiquons l'**innovation sociale** et adaptons la gouvernance de la coopérative pour mieux répondre aux nouveaux défis de l'entreprise.